



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/C.1/2006/1
22 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel et l'accès
à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions
(Onzième réunion, Genève, 29-31 mars 2006)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA ONZIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève¹,
et s'ouvrira le mercredi 29 mars 2006, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document en tenant compte de toute question que souhaiteraient voir examiner les représentants d'organisations non gouvernementales présents à la réunion en tant qu'observateurs.

¹ De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Les délégués sont donc priés de dûment remplir le formulaire d'inscription ci-joint, également disponible sur le site Internet de la Convention d'Aarhus à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/compliance.htm>, et de le retourner, **deux semaines au moins avant la réunion**, au secrétariat de la Convention d'Aarhus, soit par fax au numéro +41 22 917 0107, soit par courrier électronique à l'adresse suivante: public.participation@unece.org. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint), où leur sera délivrée une plaquette d'identité. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus au numéro +41 22 917 1502.

2. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

Le Comité sera invité à procéder à un échange d'informations sur les faits nouveaux pertinents survenus depuis la réunion précédente qui ne sont pas traités au titre d'autres points de l'ordre du jour.

3. Autres questions découlant des réunions précédentes

Le Comité se penchera sur d'autres questions découlant de ses réunions précédentes.

4. Demandes soumises par des Parties concernant d'autres Parties

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande soumise par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 15 de l'annexe de la décision I/7.

5. Demandes soumises par des Parties concernant la manière dont elles s'acquittent de leurs propres obligations

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande présentée par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 16 de l'annexe de la décision I/7.

6. Questions renvoyées par le secrétariat

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute question renvoyée par le secrétariat concernant un éventuel manquement d'une Partie à ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 17 de l'annexe de la décision I/7.

7. Communications émanant du public

Il est de l'autorité du Comité d'examiner, conformément aux procédures pertinentes, les communications émanant du public, ainsi qu'il est prévu au chapitre VI de l'annexe à la décision I/7.

a) Le Comité adoptera des conclusions et, le cas échéant, des recommandations concernant les communications ACCC/C/2004/06 (Kazakhstan) et ACCC/C/2004/08 (Arménie).

b) Le Comité achèvera l'élaboration d'un projet de conclusions et, le cas échéant, de recommandations, relatif à la communication ACCC/C/2005/11 (Belgique).

c) Sous réserve d'une décision finale quant à la recevabilité, adoptée durant l'intersession (ECE/MP.PP/C.1/2005/8, par. 16), le Comité poursuivra l'examen du contenu de la communication ACCC/C/2005/12 (Albanie). Le Comité examinera également le contenu des communications ACCC/C/2005/13 (Hongrie) et ACCC/C/2005/15 (Roumanie). Conformément au chapitre IX de l'annexe de la décision I/7, la Partie à l'égard de laquelle une communication est adressée et le membre du public auteur de la communication sont habilités à participer à l'examen par le Comité de cette communication, mais pas à l'élaboration ni à l'adoption par le Comité d'éventuelles conclusions, mesures ou recommandations.

d) Le Comité examinera toute réponse reçue du membre du public auteur de la communication ACCC/C/2005/14 (Pologne) (ECE/MP.PP/C.1/2005/8, par. 20).

e) Le Comité examinera toutes les nouvelles communications reçues suffisamment à l'avance, en particulier en ce qui concerne leur recevabilité, ainsi que toute question qui pourra être soulevée avec la Partie intéressée.

f) Le Comité examinera éventuellement tout autre sujet en rapport avec les communications.

8. Autres informations reçues par le Comité intéressant d'éventuels cas de non-respect

Le Comité étudiera toute autre information intéressant d'éventuels cas de non-respect qui aura été portée à son attention.

9. Suivi des cas relatifs au non-respect des dispositions

Le Comité sera invité à examiner tout fait nouveau lié à la mise en œuvre des décisions II/5, II/5a, II/5b et II/5c de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2005/2/Add.6 à 9) en tenant compte des réponses reçues des Parties intéressées (ECE/MP.PP/C.1/2005/8, par. 24).

10. Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports et procédures pour traiter les questions liées au respect des dispositions qui résultent des rapports sur l'application des dispositions du Règlement

Le Comité sera invité à examiner dans quelle mesure et de quelle manière les questions thématiques liées au respect des dispositions soulevées dans le cadre de l'examen des rapports nationaux sur l'application de la Convention devraient être abordées dans son prochain rapport à la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/C.1/2005/8, par. 27).

11. Programme de travail et calendrier des réunions.

12. Questions diverses.

13. Adoption du rapport.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*

Conference Registration Form

Date: _____

Please send in this form by 12 March 2006 by fax(+41 22 917 0107) or e-mail (public.participation@unece.org).

Title of the Conference

ELEVENTH MEETING OF THE AARHUS CONVENTION COMPLIANCE COMMITTEE
 To be held at the Palais des Nations, Geneva,
 From 29 March at 10.00 h until 31 March 2006 at 18.00 h

Organization or Agency // Delegation/Participant of which Country

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
 Mrs. _____
 Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From _____
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until _____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Origin of Identity Document	Passport or ID Number	Valid Until
_____	_____	_____
Official telephone N°.	Fax N°.	Official Occupation
_____	_____	_____

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p style="text-align: center;">Date</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p>Initials, UN Official</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
--	--	---	--

